

RECHERCHER RENDEMENT
ET CAPITAL GARANTI À
ÉCHÉANCE DANS VOTRE
CONTRAT D'ASSURANCE VIE,
DE CAPITALISATION OU DE
VOTRE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE

TELLUMA JANVIER 2025

Communication à caractère promotionnel

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'un plan d'épargne retraite, d'une durée d'investissement de 10 ans maximum, à compter du 29 janvier 2025.

Titre de créance émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant ») et présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie. L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

Offre à durée limitée. Commercialisation du 1^{er} septembre 2024 (pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation) et du 7 octobre 2024 (pour votre plan d'épargne retraite) au 31 décembre 2024, pouvant être clôturée sans préavis.

L'investisseur est sur le point de souscrire à un support qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Code ISIN : FR001400R872

4,00%⁽¹⁾
BRUTS PAR AN GARANTIS⁽²⁾



UNE MARQUE  Groupama

(1), (2) Merci de vous référer aux renvois présents au verso de ce document.

TELLUMA JANVIER 2025



TELLUMA JANVIER 2025 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 10 ans maximum qui présente les caractéristiques suivantes :

- **Un remboursement du capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ à l'échéance** dès lors que l'investisseur⁽³⁾ a conservé son support jusqu'à l'échéance finale⁽⁴⁾.
- **Une possibilité de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur** à l'issue des années 2 à 9⁽⁵⁾, offrant un remboursement du capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ majoré d'un gain dû au Titre des périodes précédentes.
- **Un gain garanti de 4,00 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 28 février 2025 versé à l'échéance finale⁽⁴⁾** ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports et de capitalisation Gan Patrimoine Evolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation, et du plan d'épargne retraite Gan Nouvelle Vie. Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement.

Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation.

+ AVANTAGES

- **Un gain garanti de 4,00 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis l'origine**, versé à l'échéance ou à la date de remboursement anticipé⁽⁵⁾ au gré de l'Émetteur.
- **À l'issue des années 2 à 9, si l'Émetteur décide de son propre gré d'activer le remboursement par anticipation**, l'investisseur reçoit à la date d'échéance anticipée⁽⁵⁾ le capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ majoré des gains garantis par année écoulée.
- **À l'échéance des 10 ans, si le remboursement anticipé n'a pas été activé par l'Émetteur, l'investisseur reçoit son capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ majoré des gains garantis par année écoulée**, dès lors que l'investisseur a conservé le support jusqu'à l'échéance finale⁽⁴⁾.

- INCONVÉNIENTS

- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut varier de 2 à 10 ans. En effet, l'Émetteur est susceptible de rappeler le support par anticipation à l'issue des années 2 à 9, à son gré en fonction des conditions de marché.
- **Le support comporte un risque de réinvestissement**. En cas de remboursement anticipé par l'Émetteur, l'investisseur risque de ne pas retrouver de conditions aussi favorables. Plus les taux d'intérêt des marchés de la zone euro correspondant à la maturité résiduelle du support baisseront, plus la probabilité de remboursement anticipé du support sera importante.
 - **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du Titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital**, en cas de sortie anticipée⁽⁶⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale⁽⁴⁾ le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente.

Risque de perte en capital : En cas de cession des Titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits Titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risque de volatilité, risque de liquidité : Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des Titres de créance. En cas de cession des Titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits Titres. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent.

(4) La date d'échéance finale est le 28 février 2035.

(5) Les dates d'échéance anticipée sont : 25 février 2027, 28 février 2028, 27 février 2029, 26 février 2030, 27 février 2031, 26 février 2032, 28 février 2033, 28 février 2034.

(6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 10 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale le 28 février 2035, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles - Société anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros - RCS Lille 457 504 694 - APE : 6622Z

Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022 - 59777 Euralille - N° d'immatriculation 09 051 780 - orias.fr

Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales - Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé) - contact@ganpatrimoine.fr - ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z - Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris

Caisse Fraternelle Vie

Société française pour favoriser la prévoyance & l'épargne - Société Anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé) - RCS Lille 457 504 702 - APE : 6511Z

Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022 59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

Réf. 1521-012025 - Crédit photo : Stock.adobe.com®

Gan Patrimoine participe à la protection de l'environnement en sélectionnant des imprimeurs référencés « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.

Édition : Janvier 2025 - Ne pas jeter sur la voie publique.



UNE MARQUE Groupama